

Ils s'impliquent pour le bien-être des élèves

Publié le 14/11/2018



Hélène Caron, présidente des DDEN en Loir-et-Cher.

Cinquante-cinq délégués départementaux de l'Éducation nationale veillent à ce que de bonnes conditions d'hygiène et de santé règnent dans les écoles.

La mission, parfois méconnue du grand public, des délégués départementaux de l'Éducation nationale (DDEN) consiste à veiller au bien-être de l'enfant au sein de l'école. L'hygiène, la santé, la sécurité, le handicap constituent ainsi les grands axes de travail de ces bénévoles, qui se révèlent par ailleurs, ainsi que le précise la présidente loir-et-chérienne Hélène Caron, d'importants « médiateurs » avec les mairies, mais aussi avec les familles, et de grands « défenseurs de la laïcité ».

L'association existant en Loir-et-Cher, union déclinée, comme sur les autres territoires de France, de la Fédération nationale des DDEN, reconnue d'utilité publique, compte actuellement 55 membres. Dans l'idéal, elle devrait en recenser autant que d'écoles – c'est-à-dire plus de trois cents. Si Hélène Caron a exercé les fonctions de directrice d'école dans le Nord, dont elle est originaire, avant de rejoindre le Centre de la France à la retraite. Il « suffit », pour devenir DDEN, d'être âgé de 25 ans au moins, de présenter un casier judiciaire vierge et de témoigner d'une « envie de s'occuper de l'école ».

Nommés pour une période de quatre ans par la directrice académiques des services de l'Éducation nationale (Dasen), après avis du conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN), les délégués siègent aux conseils d'écoles des établissements auxquels ils sont rattachés – trois, au total, pour Hélène Caron. Ils inspectent les locaux, le mobilier, les équipements (y compris d'écoles privées), portent leur regard sur les conditions de restauration et de transport des enfants, et émettent des rapports aux municipalités concernant les travaux éventuels à mettre en œuvre. Ces différentes tâches, les rapports que les DDEN peuvent être conduits à établir constituent, selon la présidente loir-et-chérienne, la raison pour laquelle ces volontaires peinent à recruter : « *Nous sommes bénévoles, mais nous travaillons* », reconnaît Hélène Caron. Celle-ci, en tant que présidente, fait quant à elle partie du CDEN.

Assemblée générale le 16 novembre à Blois pour l'association départementale – divisée en cinq délégations correspondant, peu ou prou, aux circonscriptions académiques. Le bilan de l'année écoulée sera suivi d'une réflexion sur le thème de la parentalité à l'école. Chaque année, explique Hélène Caron, les DDEN méditent sur une thématique en lien avec l'actualité et leurs constats de terrain, et sollicitent des professionnels pour éclairer certains points. Parmi les récents sujets abordés, figuraient par exemple les plans particuliers de mise en sûreté (PPMS), très présents dans les esprits à la suite des attentats de 2015.

Repères :

- Les lois Guizot, Falloux et Goblet, au XIXe siècle, ont fait évoluer la situation des délégués départementaux de l'Éducation nationale (DDEN).
- Treize mille DDEN sont, en tout, recensés dans le pays. Ils organisent annuellement un congrès.
- Hélène Caron est devenue DDEN en Loir-et-Cher en 2000. Elle a assumé les fonctions de présidente de l'union onze ans plus tard. Les bénévoles sont formés par leurs pairs, qui, par ailleurs, organisent des conférences, bâtissent des dossiers et élaborent des fiches d'information.
- Tous les ans, au mois de mai, les DDEN de Loir-et-Cher montent une exposition dans les locaux du conseil départemental. Des travaux réalisés par des enfants y sont présentés. Soixante-cinq classes ont pris part à ce projet en 2018.